

ACTUALITÉ GÉNÉRALE

Inscriptions scolaires pour la rentrée 2020/2021



Si votre enfant est né en 2017, les inscriptions à l'école maternelle pour la rentrée de septembre 2020 sont à faire le plus tôt possible : venez en mairie avec le livret de famille et un justificatif de domicile.



Créé le : 9/10/2019 - Mis à jour le : 9/10/2019

A l'issue de cette pré-inscription, vous devrez contacter l'école maternelle pour un rendez-vous avec Mme la Directrice. La présence des deux parents avec l'enfant est souhaitable.

Ne pas oublier :

- le livret de famille
- le carnet de santé
- la fiche de pré-inscription de la mairie.